

*Parce que notre organisation est responsable et soucieuse de parvenir à une réforme ambitieuse, nous nous félicitons que la totalité des participants, à l'exception du Medef, soit d'accord sur la nécessité du maintien de l'obligation légale permettant une mutualisation confortée et orientée vers des objectifs ciblés.*

## Déclaration de la CGT lors de la 4<sup>e</sup> séance de négociations sur la formation professionnelle

le 5 novembre 2013

Le nouveau texte mis sur la table par le Medef ne répond pas du tout aux échanges de l'ensemble des organisations syndicales et d'une partie des organisations patronales (CGPME, UPA) lors de la précédente réunion de négociations. En l'état, les modifications à la marge comportent même de nouvelles propositions régressives. Aucune réponse sur les questions de besoins en financement dédiés, en particulier pour le CPF (Compte personnel de formation), aucune réponse en matière de mutualisation en direction des salariés des TPE et PME. Un désaccord total également de la CGT, sur l'externalisation de la responsabilité sociale des entreprises en matière d'évolution et de promotion professionnelle des salariés, au mépris de précédents accords unanimes signés en 2003 et 2009. Cela va à l'encontre de la création d'un droit d'initiative opposable sous certaines conditions liées à une délibération sociale dans l'entreprise sur le plan de formation.

Personne n'est dupe sur la tactique du Medef de n'aborder le rôle du CPF qu'en dehors de l'entreprise, notamment en rejetant l'établissement de listes de formations prioritaires hors du champ de la négociation.

N'étant pas à une contradiction près, et poursuivant la même idéologie d'attaques généralisées contre la certification, le texte du Medef introduit l'éligibilité de formations inscrites à l'inventaire du code de l'Éducation qui renvoie, non à des formations qualifiantes, mais à la porte ouverte vers n'importe quelle habilitation ou formation non transférable et non reconnue.

Pour toutes ces premières raisons majeures, la CGT refuse d'entrer dans une séance de négociation qui consisterait à considérer que ce texte est une base partagée autour de la table. Ce n'est qu'une contribution d'une partie du patronat, sans plus, et

non un document de synthèse. En miroir, nous disposons de deux textes syndicaux : un nouveau texte de FO et le texte CGT abordant à la fois le CPF et le CEP (Conseil en évolution professionnelle).

Chacun ici, s'entend à considérer que c'est autour de ces deux dispositifs et la gouvernance que nous pourrions mettre en œuvre que se joue la qualité d'une réforme efficiente.

Notamment, il s'agit bien de construire un droit et un dispositif d'accompagnement, d'orientation, de conseil, conditions pour un accès vraiment amélioré des salariés en emploi et hors de l'emploi, les plus éloignés encore aujourd'hui, de la formation professionnelle. Il s'agit, bien entendu, d'un enjeu commun aux représentants des salariés, comme aux besoins des entreprises et de leurs « représentants », en particulier des TPE et PME.

Je propose donc, pour la CGT, que nous reprenions le travail de cette séance autour des différentes propositions en matière de CEP et de gouvernance.

Mon organisation refuse de perdre de vue la réponse aux besoins des personnes pour réduire le périmètre de cette négociation à un blanc-seing portant désengagement financier, donné au Medef. Ce serait irresponsable et en rupture totale vis-à-vis des attentes sociales majeures et des défis économiques.

La conception même du texte Medef, bâti comme un modèle de futur projet de loi est, en soi, une provocation dans cette négociation. Pour la CGT, il y a un temps pour la démocratie sociale, champ de la négociation interprofessionnelle et le temps de la

démocratie politique qui doit rester du ressort exécutif du gouvernement et du parlement.

À ce stade, on peut s'interroger sur la volonté partagée de s'inscrire dans un débat politique approfondi sur les objectifs de cette future réforme et les moyens pour y parvenir, au lieu de s'enfermer dans un texte purement technique sans ambition.

À ce titre, par exemple, la proposition faite par FO en matière de mise en place d'un entretien formation professionnelle, est pour la CGT, une proposition politique qui se regarde et dont nous devons débattre. Elle peut être de nature à apporter des réponses en matière d'accès, d'efficacité, d'intérêt commun, entre les salariés et les entreprises.

Reprenons donc aujourd'hui ce qui fait convergence entre nous :

- la nécessité de conserver un fort niveau de mutualisation ;
- la volonté de concevoir le CPF comme un levier permettant une montée en qualification et en évolution professionnelle ;
- l'impératif d'installer la reconnaissance des acquis de la formation suivie ;
- la nécessaire évolution de la gouvernance (nationale, régionale, branches, interpro) ;
- la construction du dispositif CEP.

## **Situation de plus en plus préoccupante face aux enjeux de la négociation formation professionnelle**

Comme l'a porté la CGT dans la déclaration précédente, les négociateurs n'ont pas souhaité se caler sur le texte du Medef, contestant une grande part de son contenu. Les échanges ont donc repris sur les questions que seul le Medef refuse de prendre en compte.

En l'état, la délégation CGT, considérant l'incapacité du Medef à produire des propositions de convergence, a proposé que les organisations produisent pour la prochaine réunion le 21 novembre, des parties du futur document : qui sur le financement, l'articulation du CPF à l'entreprise, le droit d'initiative opposable et la déli-

bération sociale, la gouvernance et pourquoi pas, les questions de mutualisation en associant sur cette question la CGPME.

Cette proposition a sans nul doute provoqué la confusion au sein de la délégation Medef qui a demandé une interruption de séance de trois quart d'heures. La CGT n'a d'ailleurs toujours pas perçu l'objectif de cette interruption, puisque le patronat est revenu toujours divisé, notamment sur les questions d'obligations légales et le Medef dans l'incapacité de proposer une perspective pouvant être partagée.

Suite au prochain numéro : d'ores et déjà, l'échéance programmée le 12 décembre de la fin de la négociation semble de plus en plus incertaine. Le projet de loi tributaire de la suspension des séances parlementaires le 28 février pour cause d'élections municipales, risque fort de connaître quelques retards au démarrage.

La CGT prépare de nouvelles propositions qu'elle souhaite le plus unitaires possibles et invite les autres organisations à ne pas perdre de vue l'enjeu économique et social de la formation professionnelle.

### **Prochaines rencontres**

Jeudi 21 novembre 2013

Jeudi 5 décembre 2013

Jeudi 12 décembre 2013